



Monitoring par l'AIM de l'application du tiers payant social obligatoire par les médecins généralistes

Période comptable 2015T1 - 2016T4

Date de publication : 20 juin 2017

Auteurs : Belinda ten Geuzendam, Didier Saint-Jean, Nina Donvil,
Johan Vanoverloop

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Chiffres et tableaux	3
1 Introduction	4
2 Facturation via le régime du tiers payant obligatoire durant la période comptable 2015T1-2016T4.....	5
3 Application du régime du tiers payant obligatoire par les généralistes	6
3.1 Application du système du tiers payant au cours du trimestre comptable 2016T3	6
3.2 Caractéristiques des médecins généralistes selon le degré d'application du régime du tiers payant obligatoire durant le trimestre comptable 2016T3	8
3.3 Caractéristiques des médecins généralistes qui comptent au moins une consultation BIM par jour et n'appliquent jamais le régime du tiers payant, données trimestre comptable 2016T3	10
4 Accessibilité du régime du tiers payant obligatoire pour les patients	11
4.1 L'accessibilité du régime du tiers payant obligatoire durant le trimestre comptable 2016T3.....	11
4.2 Caractéristiques du groupe de patients BIM sans facturation en tiers payant	12
4.3 Relation tiers payant obligatoire et dossier médical global	13
5 Conclusion	14
ANNEXE	15

CHIFFRES ET TABLEAUX

Illustration 2.1. Évolution du taux de consultations chez les bénéficiaires d'intervention majorée facturées via le tiers payant obligatoire, 2015T1-2016T4.....	5
Illustration 3.1.1 Scatterplot du pourcentage de facturation en TPO en fonction de la moyenne du nombre de consultations BIM par jour par médecin généraliste pour ceux qui ont eu minimum 20 consultations BIM en 2016T3.....	Error! Bookmark not defined.
! Bookmark not defined.	
Illustration 3.1.2 Pourcentage moyen de consultation par médecin généraliste pour des patients BIM facturées via le tiers payant obligatoire par province pour les médecins qui ont eu minimum 20 consultations BIM en 2016T3	Error! Bookmark not defined.
Illustration 3.2.1 Ventilation par sexe et par âge, modes de facturation et type de pratique des médecins généralistes, répartis par degré d'application du tiers payant obligatoire pour les consultations BIM en 2016T3	9
Illustration 3.3.1 Ventilation par âge des médecins généralistes comptant une consultation BIM ou plus par jour, répartis selon les médecins généralistes qui ne facturent jamais en tiers payant, qui facturent parfois ou toujours	10
Tableau 4.1.1 Nombre de patients BIM comptant au moins une consultation hors TPO durant le trimestre comptable 2016T3 : Ventilation selon le nombre de consultations à des dates différentes et le pourcentage de consultations dont au moins une est en TPO	Error! Bookmark not defined.
Illustration 4.2.1 Ventilation par âge des patients BIM qui, au moins une fois, n'ont pas bénéficié de la facturation en TPO au cours du trimestre comptable 2016T3.....	Error! Bookmark not defined.
Illustration 4.2.2 Répartition par province des patients BIM pour qui la facturation en tiers payant obligatoire n'a pas été appliquée au moins une fois au cours du trimestre comptable 2016T3	Error! Bookmark not defined.
Tableau de l'illustration 2.1. Évolution du taux de consultations, des bénéficiaires d'intervention majorée, facturées via le tiers payant obligatoire, 2015T1-2016T4	Error! Bookmark not defined.
Tableau de l'illustration 3.1.1 Scatterplot du pourcentage de facturation en TPO en fonction de la moyenne du nombre de consultations BIM par jour par médecin généraliste pour ceux qui ont eu minimum 20 consultations BIM en 2016T3.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau de l'illustration 3.2.1 Ventilation par sexe et par âge, modes de facturation et type de pratique des médecins généralistes, répartis par degré d'application du tiers payant obligatoire pour les consultations BIM en 2016T3.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau de l'illustration 3.3.1 Ventilation par âge des médecins généralistes ayant au moins une consultation BIM par jour, répartis selon les médecins généralistes qui ne facturent jamais en tiers payant - qui facturent parfois ou toujours	Error! Bookmark not defined.
Tableau de l'illustration 4.2.1 Ventilation par âge des patients BIM qui, au moins une fois n'ont pas bénéficié de la facturation en tiers payant obligatoire au cours du trimestre comptable 2016T3	Error! Bookmark not defined.
Tableau de l'illustration 4.2.2 Répartition par province des patients BIM pour qui la facturation en tiers payant obligatoire n'a pas été appliquée au moins une fois au cours du trimestre comptable 2016T3	18

1 INTRODUCTION

Contexte

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les médecins généralistes sont **tenus de facturer via le régime du tiers payant** pour les patients ayant droit à l'intervention majorée (BIM). Après une période transitoire de trois mois, la règle doit être respectée depuis le 1^{er} octobre 2015¹ par tous les médecins généralistes belges.

Depuis ce moment, le CIN réalise le monitoring du nombre de prestations facturées *via* le régime du tiers payant en facturation électronique et manuelle par rapport au nombre de celles ayant lieu par remboursement classique au guichet sur la base des données comptables pures (rapidement disponibles).

Outre le monitoring du CIN, et à la demande du CIN et de l'INAMI, l'AIM a assuré le suivi de l'application réelle du régime du tiers payant par médecin généraliste par trimestre, avec pour objectif final de surveiller l'accessibilité de soins de santé abordables pour chaque patient.

En mai, il a été décidé de fusionner les deux rapports en un, fondé sur des données comptables. Le rapport ci-dessous constitue le premier rapport conjoint.

Objectifs

Les objectifs principaux de ce rapport sont les suivants :

1. **DEGRÉ D'APPLICATION** - Surveiller dans quelle mesure le régime du tiers payant obligatoire est correctement respecté par les médecins généralistes.
2. **GROUPE-CIBLE GÉNÉRALISTES** - Décrire les caractéristiques des médecins selon le degré d'application du régime du tiers payant obligatoire. À cet effet, le petit groupe de médecins généralistes qui affichent un nombre significatif de consultations BIM et ne facturent jamais en tiers payant obligatoire est examiné en détail.
3. **GROUPE-CIBLE PATIENTS** - Le nombre et les caractéristiques des bénéficiaires de l'intervention majorée à qui la consultation n'est pas facturée en tiers payant.

Méthodologie

Dans ce rapport figurent les résultats de la période *comptable* du 1^{er} trimestre de 2015 (2015T1) jusqu'au 4^e trimestre de 2016 (2016T4). Pour les trois premiers trimestres comptables (2015T1-2015T3), toutes les données de prestations sont sélectionnées. Afin de déterminer le plus justement possible l'application obligatoire de la facturation en tiers payant, à partir du 4^e trimestre comptable de 2015, seules les prestations ayant eu lieu à dater du 1^{er} octobre 2015 ont été prises en compte dans la sélection des données.

Terminologie et abréviations

Patients BIM : il s'agit de patients ayant droit à l'intervention majorée. Étant donné que ce statut peut changer au fil du temps, on prend en compte le statut au moment de la prestation.

TPO : Tiers Payant Obligatoire

¹ AR du 18 septembre 2015 portant exécution de l'article 53, § 1^{er} de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, relatif au régime du tiers payant (MB 23/09/2015).

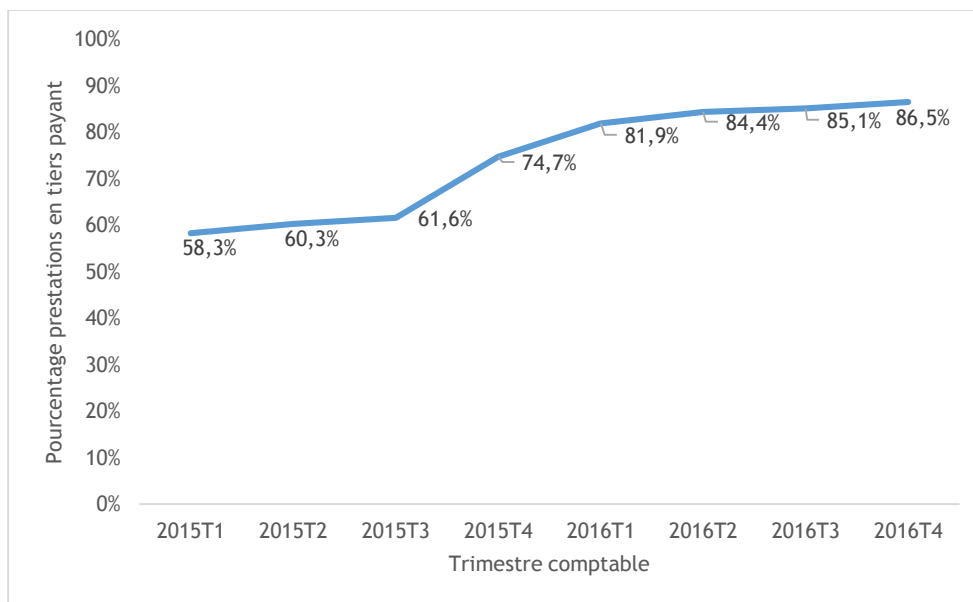
2 FACTURATION VIA LE RÉGIME DU TIERS PAYANT OBLIGATOIRE DURANT LA PÉRIODE COMPTABLE 2015T1-2016T4

Afin d'évaluer le respect du régime du tiers payant obligatoire, on peut déterminer le pourcentage des consultations pour lesquelles ce régime est appliqué correctement.

On peut en conclure que la facturation en tiers payant des consultations de patients BIM a connu une forte augmentation après l'instauration du tiers payant social obligatoire.

Durant le premier trimestre comptable de 2015, le médecin généraliste applique le tiers payant obligatoire en moyenne à 58,3 % pour consultations BIM. Ce chiffre grimpe jusqu'à 86,5 % pour le quatrième trimestre comptable de 2016 (voir illustration 2.1 ci-dessous). Le « saut » à 74,7 % observé au trimestre comptable 2015T3 doit être relativisé : à partir de ce trimestre, dans l'analyse, seules les consultations ayant eu lieu à partir du 1^{er} octobre 2015 sont prises en compte. Après cette date et une période transitoire de trois mois, le régime du tiers payant social est devenu obligatoire pour tous les bénéficiaires BIM.

Illustration 2.1. Évolution du taux de consultations chez les bénéficiaires d'intervention majorée facturées via le tiers payant obligatoire, 2015T1-2016T4



3 APPLICATION DU RÉGIME DU TIERS PAYANT OBLIGATOIRE PAR LES GÉNÉRALISTES

3.1 APPLICATION DU SYSTÈME DU TIERS PAYANT AU COURS DU TRIMESTRE COMPTABLE 2016T3

Vision globale

Un an après l'introduction du régime du tiers payant obligatoire, le pourcentage de consultations facturées en tiers payant pour les patients BIM avoisine les **85 %**.

Répartition par profil d'activité du médecin

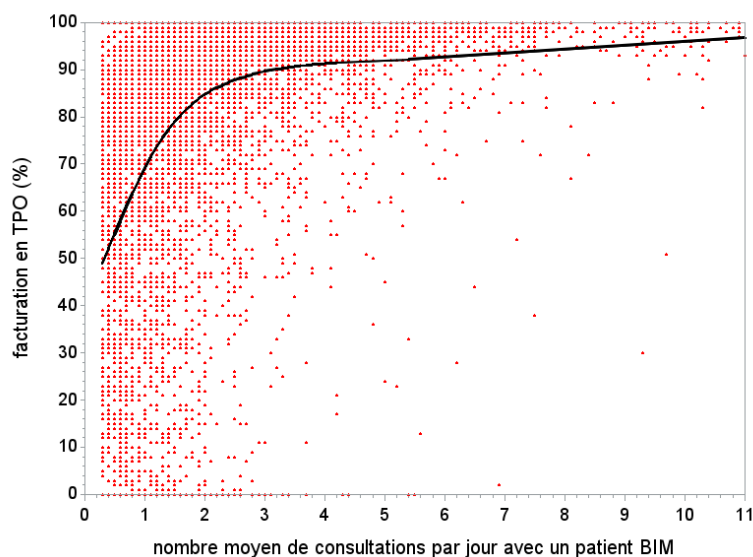
Un lien manifeste semble exister entre le **degré d'application du tiers payant obligatoire** par le médecin généraliste et le **nombre moyen de consultations de patients BIM**. On peut l'observer dans l'illustration 3.1.1 dont le graphique est limité aux médecins comptant minimum 20 consultations au cours du trimestre comptable 2016T3.

Lorsqu'on divise le nombre de consultations de patients BIM par le nombre de jours que compte ce trimestre (excepté les dimanches), on obtient un nombre moyen de consultations BIM par médecin par jour.

Les chiffres révèlent que les médecins généralistes qui enregistrent moins d'une **consultation BIM par jour** (donc entre 20 et 79 consultations BIM pour 2016T3) affichent le **plus faible degré d'application** du tiers payant obligatoire (TPO) à savoir 58,4 % du TPO contre 83,9 % du TPO pour le groupe de médecins généralistes comptant au moins un patient BIM par jour.

Les médecins qui comptent moins de consultations BIM par trimestre affichent un degré d'application de 36,1 % de TPO contre 75,9 % pour les médecins généralistes totalisant plus de 20 consultations BIM par trimestre (9 845 généralistes).

Illustration 3.1.1 Scatterplot du pourcentage de facturation en TPO en fonction de la moyenne du nombre de consultations BIM par jour par médecin généraliste pour ceux qui comptent au minimum 20 consultations BIM en 2016T3



Différences par province dans le degré d'application

Le taux d'application le plus élevé est observé dans les provinces flamandes qui, à l'exception du Brabant flamand, enregistrent une application du tiers payant obligatoire par les médecins généralistes à plus de 80 %.

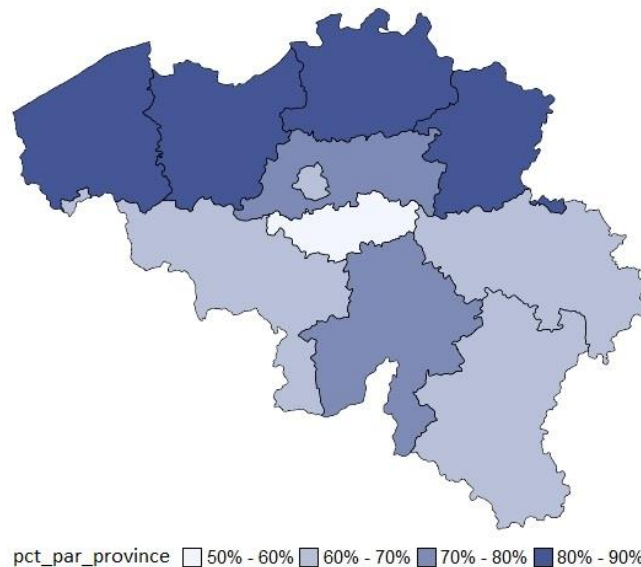
C'est la province du Brabant wallon qui affiche le degré d'application le plus bas (57,5 %), suivie par la province du Luxembourg (63,8 %), Liège (68,9 %), le Hainaut (68,1 %), ainsi que la Région Bruxelles-Capitale (68,4 %).

Ces différences géographiques peuvent être expliquées (en partie) par le lien étroit précédemment illustré entre l'application du tiers payant et la fréquence à laquelle un médecin voit son patient BIM.

Ainsi, le Brabant wallon affiche le pourcentage le plus élevé de médecins généralistes qui voient moins d'un patient BIM par jour (57,5 %), suivi par les médecins généralistes de Bruxelles et de la province du Brabant flamand (respectivement 43,2 % et 43 %).

On retrouve les taux les plus faibles dans les provinces du Limbourg et de Flandre occidentale (respectivement 12,1 % et 17,8 %).

Illustration 3.1.2 Pourcentage moyen de consultation par médecin généraliste pour des patients BIM facturées via le tiers payant obligatoire par province pour les médecins ayant minimum 20 consultations BIM en 2016T3



3.2 CARACTÉRISTIQUES DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES SELON LE DEGRÉ D'APPLICATION DU RÉGIME DU TIERS PAYANT OBLIGATOIRE DURANT LE TRIMESTRE COMPTABLE 2016T3

La partie précédente nous montre que même un an après l'introduction du régime du tiers payant obligatoire, un groupe de médecins généralistes ne l'appliquent pas, ou pas suffisamment. Cette section se penchera sur d'éventuelles indications supplémentaires à adresser à ces généralistes en vue d'améliorer le degré d'application. Ce groupe concerne 9 845 médecins généralistes affichant un nombre substantiel de patients BIM (enregistrés avec au moins 20 consultations BIM facturées au cours du troisième trimestre de 2016).

Ont été comparés au sein de ce groupe-cible les médecins qui appliquent bien la mesure (c'est-à-dire un degré d'application de >80 % ; 6 673 médecins soit 67,8 % du groupe-cible), l'appliquent suffisamment (degré d'application de 60 % - 80 % ; 1 178 médecins soit 12 %) et l'appliquent de manière insuffisante (degré d'application de <60 % ; 1 994 médecins soit 20,3 %) (illustration 4.1).

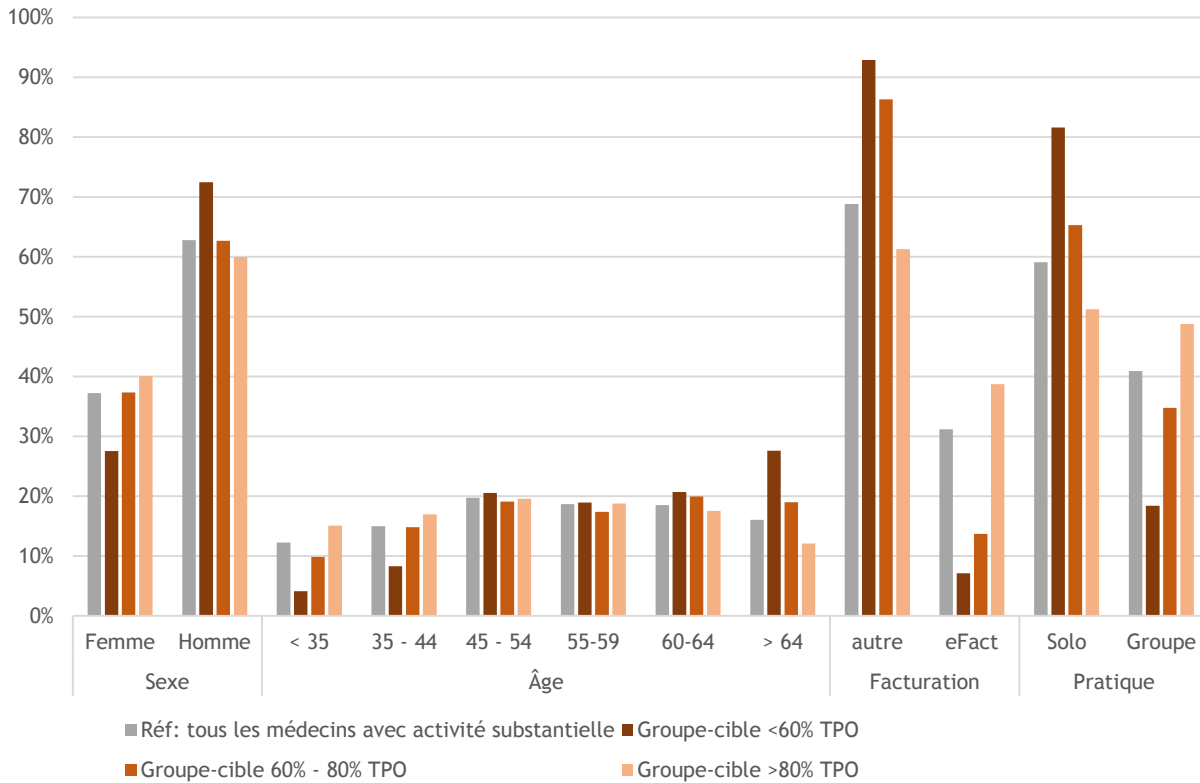
C'est surtout le **type de pratique** qui semble correspondre au degré d'application. Les bons élèves représentent 51 % des médecins actifs en pratique individuelle, alors qu'environ 59 % des médecins actifs sont en pratique individuelle. Parmi les médecins affichant un degré d'application insuffisant, pas moins de 82 % travaillent en solo.

En outre, il y a lieu de noter que le groupe de médecins qui applique la mesure de manière insuffisante par rapport à ceux qui l'appliquant bien est constitué proportionnellement de davantage d'hommes (72 % contre 60 %).

La **ventilation par âge** des différents groupes de médecins généralistes révèle qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les mises à la retraite entraînent une diminution du groupe appliquant le TPO de manière insuffisante. Certes, ceux qui appliquent suffisamment et ceux qui appliquent bien la mesure sont généralement plus jeunes que ceux qui l'appliquent de manière insuffisante, mais ces derniers représentent 12 % des médecins généralistes âgés de moins de 45 ans (et 4 % de ceux de moins de 35 ans).

En outre, l'utilisation de la facturation électronique par un médecin généraliste semble correspondre à sa tendance à appliquer le tiers payant obligatoire. Parmi les médecins généralistes qui appliquent suffisamment le TPO, 93 % n'utilisent pas eFact, tandis que près de la moitié de ceux qui l'appliquent bien (47 %) y ont recours.

Illustration 3.2.1 Ventilation par sexe et par âge, modes de facturation et type de pratique des médecins généralistes, répartis par degré d'application du tiers payant obligatoire pour les consultations BIM en 2016T3



L'illustration décrit deux groupes de médecins :

- (1) Le groupe de référence, à savoir les médecins généralistes avec des activités substantielles soit au minimum 20 prestations BIM/ trimestre (colonnes grises)
- (2) Le groupe-cible, à savoir les médecins généralistes ayant au minimum 20 prestations BIM/trimestre, ventilés selon le degré d'application du tiers payant obligatoire :
 - a. application insuffisante soit pour moins de 60 % de ses consultations BIM (colonnes rouge foncé)
 - b. application suffisante soit pour 60 % à 80 % de ses consultations BIM (colonnes rouges)
 - c. application bonne soit pour plus de 80 % de ses consultations BIM (colonnes rouge clair)

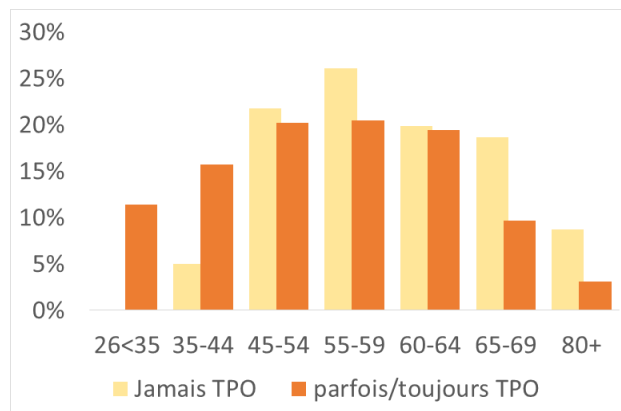
3.3 CARACTÉRISTIQUES DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES QUI COMPTENT AU MOINS UNE CONSULTATION BIM PAR JOUR ET N'APPLIQUENT JAMAIS LE RÉGIME DU TIERS PAYANT, DONNÉES TRIMESTRE COMPTABLE 2016T3

Le groupe de médecins généralistes qui facturent en moyenne au moins une consultation par jour pour un patient BIM (au moins 79 consultations BIM pour ce trimestre) et n'appliquent jamais le système du tiers payant obligatoire (TPO) durant le trimestre comptable 2016T3 est finalement limité à 162 médecins généralistes. Le tableau ci-dessous fournit une comparaison entre ces médecins généralistes et les autres qui comptent au minimum une consultation par joue en 2016T3.

Le nombre total de médecins généralistes comptant en moyenne au moins une consultation par jour avec un patient BIM s'élève à 6 651. Les 162 médecins généralistes qui ne facturent jamais en TPO représentent donc 2,4 % de ce nombre.

En ce qui concerne l'âge de ces 162 médecins généralistes, on remarque que ce groupe compte proportionnellement plus de médecins généralistes âgés de 55 à 59 ans, mais aussi davantage de généralistes âgés de plus de 65 ans. On ne compte presque aucun médecin généraliste issu de ce groupe âgé de moins de 45 ans.

Illustration 3.3.1 Ventilation par âge des médecins généralistes comptant une consultation BIM ou plus par jour, répartis selon les médecins généralistes qui ne facturent jamais en tiers payant et qui facturent parfois ou toujours



Concernant le sexe, 82,7 % des médecins qui n'appliquent jamais le TPO sont masculins, et donc seuls 16,7 % d'entre eux sont féminins. À titre de comparaison, 66,1 % du sous-groupe des médecins généralistes qui appliquent parfois/toujours le TPO sont des hommes.

En outre, il apparaît que ce groupe est principalement composé de médecins travaillant en solo. Parmi les médecins qui n'appliquent jamais le TPO, 90,1 % travaillent en solo et donc seulement 9,9 % en pratique de groupe, contre 54,6 % de ceux qui l'appliquent parfois/toujours qui travaillent en solo.

Par ailleurs, il est à noter qu'un tiers de ces médecins généralistes n'est pas accrédité, contre 16 % dans le groupe de ceux qui appliquent le TPO.

Enfin, le nombre de médecins qui n'appliquent pas le TPO est légèrement plus élevé dans le Hainaut et à Liège.

4 ACCESSIBILITÉ AU RÉGIME DU TIERS PAYANT OBLIGATOIRE POUR LES PATIENTS

4.1 L'ACCESSIBILITÉ AU RÉGIME DU TIERS PAYANT OBLIGATOIRE AU TRIMESTRE COMPTABLE 2016T3 ET AUX TRIMESTRES COMPTABLES 2016T2 ET 2016T3 ADDITIONNÉS

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée qui comptent au moins une consultation non facturée en tiers payant au cours du troisième trimestre comptable de 2016 s'élève à 159 734.

Si l'on procède à la même analyse en additionnant les 2^e et 3^e trimestres comptables, on obtient 267 903 patients.

Il s'agit naturellement d'un comptage « conservateur », étant donné que pour certains de ces patients, une ou plusieurs consultations ont bien été facturées via le TPO.

Il peut donc être établi que le pourcentage des consultations en TPO, pour ce groupe de patients comptabilisant au moins une consultation hors du TPO en 2016T3, augmente suivant le nombre de jours de consultations que ce patient totalise dans ce trimestre.

Le tableau ci-dessous montre, suivant le nombre de jours différents de consultations pour des patients BIM comptant au moins une consultations hors TPO, le pourcentage dont au moins une des autres consultations a été facturée en TPO (pour les patients qui n'affichent qu'une seule consultation, ce taux s'élève par définition à 0 %).

Pour 31 % des patients comptant 2 consultations sur deux jours différents donc au moins un hors du TPO, l'autre consultation a été facturée en TPO. Pour les patients affichant 3, 4 et 5 consultations, ce pourcentage d'1 ou plus parmi les autres consultations en TPO grimpe respectivement à 43 %, 52 % et 57 %.

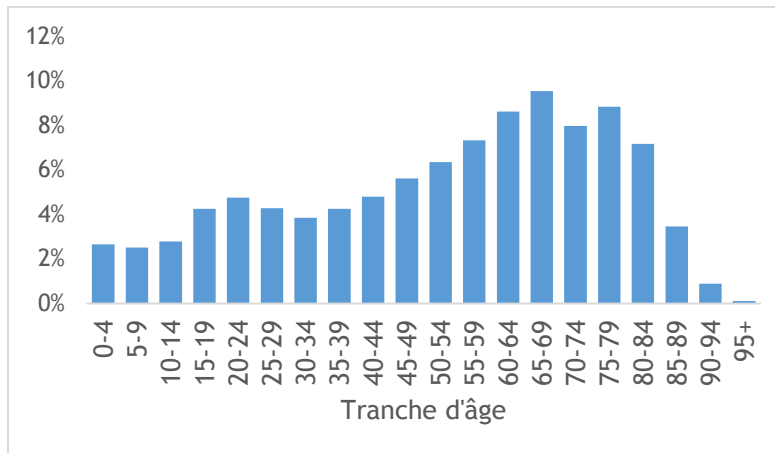
Tableau 4.1.1 Nombre de patients BIM comptant au moins une consultation hors TPO durant le trimestre comptable 2016T3 : ventilation selon le nombre de consultations à des jours différents et le pourcentage de consultations dont une est en TPO

nombre total de consultation à des jours différents	nombre de bénéficiaires comptant au moins 1 consultation hors TPO	pourcentage des consultations dont une est en TPO
1	75984	0%
2	39355	31%
3	20178	43%
4	10472	52%
5	5429	57%
6	3113	62%
7	1885	66%
8	1069	65%
9	690	71%
10+	1559	85%
Total	159734	22%

4.2 CARACTÉRISTIQUES DU GROUPE DES PATIENTS BIM SANS FACTURATION EN TIERS PAYANT DURANT LE TRIMESTRE COMPTABLE 2016T3

En observant la ventilation par âge de ces patients, on peut constater que deux tiers de ce groupe est âgé de 45 ans ou plus. Un tiers de ce groupe est composé de patients âgés de moins de 45 ans. Les enfants en-dessous de 15 ans sont les moins représentés (8 %).

Illustration 4.2.1 Ventilation par âge des patients BIM qui, au moins une fois, n'ont pas bénéficié de la facturation en tiers payant obligatoire au cours du trimestre comptable 2016T3



En outre, 60,6 % de ce groupe de patients sont des femmes.

Il est également intéressant de constater que fin 2015, 12,3 % de ces patients n'avaient pas encore droit à l'intervention majorée. En d'autres termes, chez 1 de ces 8 patients le changement récent de statut joue un rôle dans la non facturation du tiers payant obligatoire.

D'un point de vue géographique, les patients pour lesquels on n'applique pas le TPO sont répartis dans toutes les provinces.

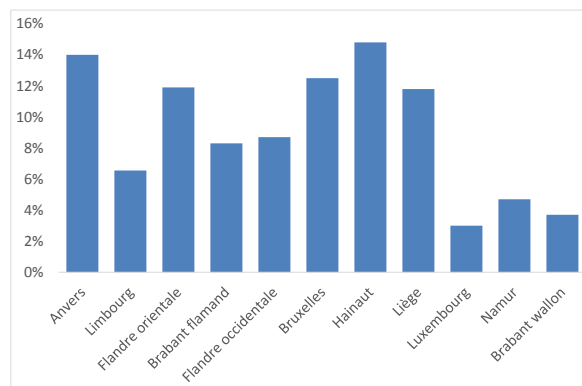


Illustration 4.2.2 Répartition par province des patients BIM pour qui la facturation en tiers payant obligatoire n'a pas été appliquée au moins une fois au cours du trimestre comptable 2016T3

4.3 RELATION TIERS PAYANT OBLIGATOIRE ET DOSSIER MÉDICAL GLOBAL

On a analysé quels patients possédaient un dossier médical global (DMG) chez quel médecin généraliste au cours de la période comptable 2016T1-T3 (donc pendant 9 mois comptables consécutifs), et ce sur la base de la facturation d'au moins un des codes nomenclature relatifs à la demande ou la prolongation du DMG².

Notons que la facturation en tiers payant se pratique plus souvent chez le médecin détenteur du DMG du patient.

Au cours de la période comptable 2016T3, et chez les médecins avec un critère minimum de 20 consultations BIM durant cette période, le pourcentage de facturation en tiers payant s'élève à 87,6 % chez les patients BIM avec un DMG contre 74,2 % chez les patients sans DMG.

Ces pourcentages sont à considérer avec prudence, car au cours des calculs, on a classé un patient comme « hors tiers payant » lorsqu'au moins une consultation n'a pas été facturée en tiers payant par son médecin généraliste (donc même si d'autres consultations ont bien eu lieu en tiers payant).

² 101312,101334,101365,101371,101393,101415,102771,102793,103574,103596

5 CONCLUSION

Les chiffres présentés ici révèlent qu'un an après l'instauration du tiers payant obligatoire, cette mesure est bien intégrée.

Actuellement, plus de 85 % des consultations de patients BIM sont facturées en tiers payant.

La principale constatation pour la non application du TPO est liée au nombre moyen de consultations de patients BIM par le médecin généraliste. Pour les médecins ayant en moyenne moins de 20 consultations avec des patients BIM au cours du trimestre comptable étudié, le taux moyen de consultations facturées en tiers payant n'est que de 36,1 %.

Les médecins généralistes ayant en moyenne 1 consultation ou plus avec un patient BIM par jour (et donc au moins 79 consultations BIM durant le trimestre analysé) appliquent le tiers payant dans 83,9 % des consultations BIM en moyenne.

En outre, d'autres caractéristiques ont aussi un impact : âge du médecin, son sexe mais aussi le type de pratique. En moyenne, les médecins en pratique individuelle appliquent moins bien la mesure du tiers payant obligatoire.

Toutefois, un groupe de médecins généralistes n'applique toujours pas la mesure, malgré qu'ils comptabilisent bien des consultations de patients BIM. Se dégage donc un groupe de 162 médecins généralistes qui affichent en moyenne un minimum d'1 consultation avec un patient BIM par jour et qui n'appliquent jamais le tiers payant obligatoire.

Ce groupe représente 2,4 % de l'ensemble des médecins généralistes comptant en moyenne un minimum d'1 consultation avec un patient BIM par jour (6 651 généralistes). Il s'agit principalement de médecins travaillant en pratique solo ; ils sont en majorité masculins et âgés de plus de 65 ans.

Quand on se penche plus particulièrement sur le patient, on apprend que, tout bien considéré, un groupe relativement grand, après l'introduction du régime du tiers payant obligatoire n'a pas pu faire facturer ses consultations *via* ce biais en raison de la mise en œuvre incomplète de cette mesure par le médecin généraliste. Pour le trimestre comptable 2016T3, il s'agit de 159 734 patients.

Parmi ces patients, un sur huit s'est récemment vu attribuer le statut de bénéficiaire d'intervention majorée, ce qui pourrait constituer une explication supplémentaire à l'absence de facturation systématique ou immédiate en tiers payant.

De plus, une partie de ces bénéficiaires a eu plusieurs consultations au cours de ce trimestre comptable dont certaines ont bien été facturées en TPO. Il ne faut pas non plus se montrer trop sévère à l'égard du groupe de bénéficiaires qui comptent uniquement 1 consultation non facturée en TPO : il y a de fortes chances que lors d'une prochaine consultation, une partie d'entre eux bénéficiera bien de la mesure du tiers payant obligatoire.

La tendance des médecins généralistes à mieux appliquer le tiers payant obligatoire pour les patients qui possèdent un DMG donne à penser que l'intensité de la relation de soins entre médecin généraliste et patient influence fortement le taux d'application du tiers payant obligatoire.

ANNEXE

Les tableaux ci-dessous contiennent les chiffres présentés dans les illustrations de ce rapport. Les chiffres dont la cellule est grisée n'ont pas été repris dans une illustration.

Tableau de l'illustration 2.1 Évolution du taux de consultations chez les BIM facturées via le tiers payant obligatoire, 2015T1-2016T4

Trimestre comptable	Consultations avec patients BIM	
	Nombre total	Taux TPO
2015T1	1.649.925	58,3%
2015T2	1.587.777	60,3%
2015T3	1.449.646	61,6%
2015T4	1.156.984	74,7%
2016T1	1.734.245	81,9%
2016T2	1.823.726	84,4%
2016T3	1.637.229	85,1%
2016T4	2.066.796	86,5%

Tableau de l'illustration 3.1.1 Scatterplot du pourcentage de facturation en TPO en fonction de la moyenne du nombre de consultations BIM par jour par médecin généraliste pour ceux qui comptent au minimum 20 consultations BIM en 2016T3.

Nombre moyen de consultations avec patients BIM par jour	Moyenne facturation en TPO	Nombre de médecins
Moins de 1	58,4%	3.145
1 ou plus	83,9%	6.700
1 ou plus, moins de 2	78,5%	3.201
2 ou plus, moins de 3	86,7%	1.611
3 ou plus, moins de 4	90,2%	840
4 ou plus, moins de 5	91,0%	398
5 ou plus, moins de 6	91,8%	233
6 ou plus, moins de 7	92,7%	126
7 ou plus, moins de 8	94,7%	82
8 ou plus, moins de 9	94,8%	39
9 ou plus, moins de 10	94,9%	49
10 ou plus, moins de 11	96,9%	32
11 ou plus	95,7%	89
Plus de 20 consultations avec un patient BIM au cours de la période 2016T3	75,9%	9.845
Moins de 20 consultations avec un patient BIM au cours de la période 2016T3 (et donc également moins d'1 consultation par jour)	36,1%	1.761

(pas affichés dans le scatterplot)

Tableau de l'illustration 3.1.2 Pourcentage moyen de consultation par médecin généraliste pour des patients BIM facturées via le tiers payant obligatoire par province pour les médecins qui comptent un minimum de 20 consultations BIM en 2016T3

Province	Taux moyen facturation en TPO	Nombre de généralistes avec 20 consultations BIM ou plus en 2016T3	Nombre de généralistes avec moins d'1 consultation BIM par jour
Anvers	80,4%	1.503	23,4%
Limbourg	87,1%	788	12,1%
Flandre orientale	81,8%	1.302	29,3%
Brabant flamand	76,1%	1.055	43,0%
Flandre occidentale	84,6%	1.087	17,8%
Bruxelles	68,4%	873	43,2%
Hainaut	68,1%	1.121	30,5%
Liège	68,9%	983	31,2%
Luxembourg	63,8%	242	36,4%
Namur	73,3%	508	37,4%
Brabant wallon	57,5%	358	57,5%

Tableau de l'illustration 3.2.1 Ventilation par sexe et par âge, modes de facturation et type de pratique des médecins généralistes, répartis par degré d'application du tiers payant obligatoire pour les consultations BIM en 2016T3

		Réf : tous les médecins avec activité substantielle N = 9.845	Groupe-cible					
			0%-20% TPO	20%-40% TPO	40%-60% TPO	< 60 % TPO N = 1.994	60%-80% TPO N = 1.178	> 80% TPO N = 6.673
Sexe	Femme	37%	24%	27%	35%	28%	37%	40%
	Homme	63%	76%	73%	65%	72%	63%	60%
Âge	< 35	12%	2%	5%	9%	4%	10%	15%
	35 - 44	15%	7%	9%	11%	8%	15%	17%
	45 - 54	20%	19%	25%	20%	21%	19%	20%
	55-59	19%	18%	20%	19%	19%	17%	19%
	60-64	18%	23%	16%	20%	21%	20%	18%
	> 64	16%	31%	25%	21%	28%	19%	12%
Type facturation	Autre	65%	98%	91%	90%	93%	81%	53%
	EFact	35%	2%	9%	10%	7%	19%	47%
Type pratique	Solo	59%	88%	79%	70%	82%	65%	51%
	Groupe	41%	12%	21%	30%	18%	35%	49%

Tableau de l'illustration 3.3.1 Ventilation par âge des médecins généralistes comptant une consultation BIM ou plus par jour, répartis selon les médecins généralistes qui ne facturent jamais en tiers payant, qui facturent parfois ou toujours

		Jamais TPO	Parfois / toujours TPO
Sexe	femme	16,7%	33,8%
	homme	82,7%	66,1%
Tranche d'âge	26<35	0,0%	11,4%
	35-44	5,0%	15,7%
	45-54	21,7%	20,2%
	55-59	26,1%	20,5%
	60-64	19,9%	19,5%
	65-69	18,6%	9,6%
	80+	8,7%	3,1%
Type de pratique	solo	90,1%	54,6%
	groupe	9,9%	45,4%
Code qualification	1	4,3%	0,1%
	2	0,6%	0,0%
	3	26,7%	15,9%
	4	68,3%	83,8%
	5	0,0%	0,0%
	6	0,0%	0,1%
	9	0,0%	0,0%
Province	Anvers	14,9%	17,0%
	Limbourg	5,0%	10,4%
	Flandre orientale	10,6%	13,5%
	Brabant flamand	9,9%	8,5%
	Flandre occidentale	6,8%	13,4%
	Bruxelles	10,6%	7,1%
	Hainaut	19,3%	11,2%
	Liège	17,4%	9,8%
	Luxembourg	2,5%	2,3%
	Namur	1,9%	4,7%
	Brabant wallon	1,2%	2,2%

Tableau de l'illustration 4.2.1 Ventilation par âge des patients BIM qui, au moins une fois, n'ont pas bénéficié de la facturation en tiers payant obligatoire au cours du trimestre comptable 2016T3

Tranche d'âge	Nombre de patients
0-4	2,7%
5-9	2,5%
10-14	2,8%
15-19	4,2%
20-24	4,8%
25-29	4,3%
30-34	3,8%
35-39	4,3%
40-44	4,8%
45-49	5,6%
50-54	6,3%
55-59	7,3%
60-64	8,6%
65-69	9,5%
70-74	8,0%
75-79	8,8%
80-84	7,2%
85-89	3,5%
90-94	0,9%
95+	0,1%

Tableau de l'illustration 4.2.2 Répartition par province des patients BIM où la facturation en tiers payant obligatoire n'a pas été appliquée au moins une fois au cours du trimestre comptable 2016T3

Province	Nombre de patients
Anvers	14,0%
Limbourg	6,6%
Flandre orientale	11,9%
Brabant flamand	8,3%
Flandre occidentale	8,7%
Bruxelles	12,5%
Hainaut	14,8%
Liège	11,8%
Luxembourg	3,0%
Namur	4,7%
Brabant wallon	3,7%

